

CONCESSION de TERRAIN dans le Cimetière de l'Ouest

Le Maire de la Ville de Castelnaudary,

Vu la demande présentée par :

SARL DETRILLE agissant en qualité de mandataire du défunt dans le cadre de son contrat obsèques

domicilié(e) : **1096 BD Denis Papin CARCASSONNE (11000)**

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le Cimetière de l'Ouest à l'effet d'y fonder la sépulture **individuelle de Madame SEMENOU Anne-Marie**

N°d'ordre : 3915/379

A R R E T E 2 0 2 4 - 4 4 7

Section Ouest 3

Article 1er – il est accordé, dans le cimetière communal au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée :

Rang Q

- une concession pour une durée **de 15 années**
- à compter du **14 mai 2024**
de 2,00 m² superficiels.

Emplacement 22

Article 2 – La concession est accordée à titre de
- **concession nouvelle**

Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme totale de 186,00 € (*cent quatre-vingt six euros*) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° K2841297 du 14 MAI 2024

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

L'acquéreur,



Fait en Mairie, le 14 mai 2024
L'Adjointe au Maire,
Jacqueline RATABOUIL



Exemplaire destiné au(x) :

- Titulaire de la concession
- Receveur Municipal
- Archives de la Commune

